

# Info Dom N°70

## Madame, Monsieur, chères Dommartinoises, chers Dommartinois,

La situation inédite de crise que connaît entre autres le pays avec l'apparition et la propagation du COVID 19 nous oblige à resserrer les liens entre nous et à exprimer concrètement notre solidarité envers les plus vulnérables.

C'est pourquoi les actuels et futurs élus sont attentifs aux informations se chevauchant ou paraissant contradictoires qui arrivent de toutes parts : préfecture, gendarmerie, association des maires 54, communauté de communes (...) afin d'en faire une compilation et de vous les relayer dans des temps brefs, sachant qu'ils sont sujets à évolution rapide.

C'est l'objet de cet Info Dom nº 70.

Prenez-en connaissance attentivement et utilisez les liens qui peuvent vous être utiles selon votre situation.

Tous les élus restent joignables à tout moment pour tenter de répondre à vos interrogations, quelles qu'elles soient.

#### Quelques informations pratiques :

La mairie ne rouvrira pas au public avant le mardi 12 mai, au mieux.

Les masques commandés ce matin même via la Com.Com. et le Conseil Départemental seront disponibles fin mai. Un masque lavable, réutilisable/personne. 2 tailles : enfant (< 12 ans) et adulte. Vous serez livrés à domicile (cf. courrier en annexe).

Je n'ai pas pris d'arrêté d'interdiction de circulation sur la Voie Verte contrairement à d'autres maires des communes de la Com.Com. - puisqu'elle traverse le Piroué en son cœur et qu'au village elle est proche des habitations. Ce qui permet aux habitants de la commune de l'utiliser dans le cadre des restrictions de sortie en vigueur, un km du domicile au maximum et dans le respect des gestes barrières : évitez la constitution de groupes.

La Préfecture nous informe que **tout rassemblement est interdit jusqu'au 1er septembre**, ce qui exclut les fêtes et cérémonies comme les mariages, les baptêmes républicains, les réunions d'associations, **les locations de la salle communale**, la foire au cochon... Seules les cérémonies (en mairie) avec un groupe réduit à sa plus simple expression peuvent être envisagées.

La gendarmerie et Enedis peuvent prendre contact avec certains d'entre vous pour votre sécurité et pour que vous puissiez exprimer vos inquiétudes et vos besoins. Ces opérations ont lieu en accord et en coordination avec la mairie.

Madame MARX (Piroué, rue Jacques Callot, ancienne gare) se propose, comme Monsieur JONCHERAY, de faire les courses des personnes qui ne le pourraient pas. Les contacter.

Bon courage à toutes et à tous dans la solidarité et l'attention portées au voisinage.

Bien cordialement, Dominique MATHEY Maire de Dommartin-sous-Amance 1 - Communiqué conjoint gendarmerie/association des maires 54.

La gendarmerie nationale (COB Dombasle-sur-Meurthe pour notre commune), en liaison avec l'Association des Maires 54, nous communique ce message :

#### Seniors:

En vue de garantir la sécurité des séniors, de rompre un éventuel sentiment d'insécurité et de prévenir un sentiment d'abandon ou de délaissement, nous avons décidé de créer une brigade de protection des personnes vulnérables (BPPV) dont la mission est de prendre contact (par téléphone ou par mail) avec les séniors, afin de :

- s'assurer de leur connaissance de la situation actuelle, du cadre réglementaire

et des impératifs liés aux déplacements,

- les rassurer en expliquant que la gendarmerie veille sur eux, au besoin en faisant remonter les informations à leur municipalité et CCAS,

- recueillir leurs doléances et inquiétudes en matière logistique (course, portage de repas, portage du journal, courrier, argent liquide, visite des proches, etc.) et

en informer les CCAS,

- répondre le cas échéant à leur besoin immédiat en matière de sécurité, notamment en les mettant en garde contre le démarchage téléphonique et/ou physique: verbalisation par de faux-gendarmes/policiers, vente de thermomètres, de masques, de matelas « anti-Covid19 », désinfection de maison, etc.,

- rappeler les modalités d'établissement des attestations. Indiquer que la presse régionale quotidienne propose tous les jours plusieurs attestations dans le

journal du jour,

- leur rappeler de composer le 17 en cas d'urgence (ou SMS au 114 pour les sourds et malentendants), leur préciser qu'il existe un numéro gratuit 24h/24h et 7J/7J pour répondre à leurs questions (0800 130 000) et leur indiquer les coordonnées de la brigade numérique pour ceux qui ont la pratique de l'outil informatique,
- vérifier qu'ils ont des contacts réguliers avec des proches ou services en capacité de les aider au quotidien,

- vérifier qu'ils possèdent les coordonnées de leur CCAS.

La BPPV aura pour mission de contacter :

- les veuves et les retraités de la Gendarmerie du département (915 personnes),

- les citoyens-référents (c'est-à-dire les membres des 50 protocoles de participation citoyenne, dans les communes ou ils existent) pour diffuser les messages de prévention et les conseils auprès des personnes âgées et/ou vulnérables et pour faire remonter les cas particuliers de personnes nécessitant une vigilance accrue,

- les personnes âgées **inscrites sur les "registres canicule"** des mairies, en coordination avec celles-ci. A ce titre, les commandants d'unités ou référents-maires se feront communiquer via les CCAS ou les secrétariats de mairie ledit

reaistre.

- les associations qui pourraient également jouer ce rôle de relais auprès des personnes âgées et/ou vulnérables (ex: " un dessin pour un lien" portée par la section BADONVILLER de l'association "familles rurales").

### Cyber:

De nombreuses entreprises des secteurs essentiels sont ciblées par des escroqueries de type "faux ordre de virement" ou "arnaque au président", ou encore liées à la modification frauduleuse des coordonnées bancaires d'un fournisseur. Plus spécifiquement, de nombreuses pharmacies souhaitant trouver des fournisseurs alternatifs et des entreprises souhaitant équiper leurs employés

font appel à des fournisseurs de matériels de protection sanitaire (masques et gel hydro alcoolique) trouvés sur Internet sur des sites Web déclarant être en France ou à l'étranger. Les escrocs ne livrent jamais les produits commandés (qui n'existent manifestement pas) et font patienter les clients. Aussi, nous sensibilisons les commerces et les entreprises aux risques spécifiques rencontrés dans le cadre de la crise pandémique, en particulier dans le champ des escroqueries sur Internet.

Cliquez ICI pour lire la fiche CYBERMENACES COMMENT PROTÉGER VOTRE ENTREPRISE

Cliquez ICI pour lire la fiche STOP AUX CYBERMENACES EN PERIODE DE COVID-19

Cliquez ICI pour les CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER EN TELETRAVAIL

2 - Les liens électroniques donnés par la Com.Com. pour contacter tous les services pouvant être utiles en cette période.

Nous vous informons de la mise en place d'un centre d'aide et de ressources pour aider les Français à accéder aux services essentiels en ligne, d'autant plus en cette période de confinement, via la plateforme : <a href="https://solidarite-numerique.fr/">https://solidarite-numerique.fr/</a>

Nous vous rappelons que l'Espace France Services assure un maintien du suivi de l'accompagnement « à distance » par téléphone et par mail. Vous pouvez nous contacter : Gwladys DEBERG <u>france-services@comcom-sgc.fr</u> ou 03 83 31 03 51

L'UDAF apporte un accompagnement individuel budgétaire gratuit, ouvert à toute personne et/ou famille qui souhaite être conseillée (difficultés budgétaires, procédure de surendettement, micro-crédit). Durant la période de confinement, les conseilleurs de l'UDAF s'organisent pour répondre aux questions grâce à des permanences téléphoniques les mardis et jeudis de 14 h à 16 h au 03 83 51 87 51 pcb@udaf54.com

Un recensement a été mis en place sur le territoire pour les **Initiatives solidaires et bénévoles** pour que chacun puisse agir, aider et imaginer de nouvelles formes d'entraide. Retrouvez les infos sur ce lien : <a href="http://www.territoire-smgc.fr/covid-19-initiatives-solidaires-territoire/">http://www.territoire-smgc.fr/covid-19-initiatives-solidaires-territoire/</a> Vous aussi, vous menez une action sur votre village ? A titre individuel ou collectif ? Vous connaissez une initiative qui se mène près de chez vous ? Partagez-la !

Une action solidaire concernant la confection de masques en tissu est menée à destination des aidants ou des aînés, dont vous trouverez le détail sur notre site <a href="http://www.territoire-smgc.fr/covid-19-a-vos-ciseaux-action-solidaire-aidants/">http://www.territoire-smgc.fr/covid-19-a-vos-ciseaux-action-solidaire-aidants/</a>. Pour toute question ou information, merci de contacter directement : Chantal CHERY 06 75 21 78 53 ou 03 83 31 33 24 chantalchery/73@gmail.com

3-La généralisation du port du masque semble s'imposer comme un moyen de protection efficace contre le coronavirus.

La communauté de commune a **répondu favorablement** à la proposition faite par le conseil départemental 54 à toutes les communes de Meurthe-et-Moselle de doter chaque habitant d'un masque certifié AFNOR, lavables donc réutilisables, qui seront fabriqués par une entreprise nancéienne.

Le conseil départemental prendra en charge 50 % du coût des masques, le reste sera payé par la Com.Com. La commande a été passée ce mardi matin. Nous vous tiendrons informés sur l'arrivée et la livraison des masques et sur la façon dont ils vous seront distribués à raison d'un par personne."

 4 - Réagir face aux violences conjugales et intrafamiliales en période de confinement : numéros, plateformes et cellules d'écoute à contacter.

Dans le contexte de confinement, indispensable pour endiguer la progression du Covid-19 en France, une hausse des violences conjugales et intrafamiliales a été constatée ; hausse liée à la promiscuité, à l'anxiété et aux tensions pouvant naître plus facilement en milieu clos.

Eric Freysselinard, préfet de Meurthe-et-Moselle, rappelle ci-dessous la liste des contacts en cas de violences :

La plateforme nationale d'écoute Violences Femmes Info 3919 est accessible du lundi au samedi de 09h00 à 19h00.

La plateforme de signalement en ligne arretonslesviolences.gouv.fr accessible 24h/24 et 7 jours sur 7, fonctionne sous la forme d'un tohat dont les messages ne sont pas traçables. Elle permet de dialoguer de manière sécurisée et anonyme avec des agents des forces de l'ordre formés aux violences sexistes et sexuelles

Le 119, numéro d'appel pour l'enfance en danger, est ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7. Ce numéro est réservé aux appels d'enfants et également de témoins, visuels ou auditifs, de violences commises sur un enfant. Ce numéro est assuré en lien avec les associations de protection de l'enfance également joignables que sont La Voix de l'enfant (01.56.96.03.00) et Stop maltraitance/Enfance et Partage (0800.05.12.34).

La CEMMA, cellule pour la protection de l'enfance en Meurthe-et-Moselle gérée par le Conseil Départemental, est accessible au 0.810.27.69.12. Cette cellule recueille et traite les appels pour assurer la protection des enfants.

Le secrétariat de La Maison des Adolescents fonctionne tous les jours de 10h à 17 et est joignable au : 03.83.26.08.90

En cas de violences et d'urgence, nécessitant une intervention des forces de l'ordre ou de secours, victimes et témoins doivent contacter le 17, le 18 ou le 112.

Le recours au SMS avec le 114, habituellement utilisé dans l'urgence par les sourds et malentendants, a été étendu. Le signalement des violences peut donc se faire par SMS, de façon plus discrète qu'un appel au 17.

Enfin, mise en place d'une cellule d'écoute au niveau national et au niveau départemental pour les auteurs de violences :

- au niveau national, une permanence téléphonique est gérée par la FNACAV tous les jours de 9h à 19h au 08.019.019.11
- au niveau départemental, une cellule d'écoute portée par l'association Terres à Vivres est accessible tous les matins du lundi au vendredi au : 06.76.86.37.11
- 5 -Pour connaître la zone de 1 kilomètre dans laquelle vous pouvez vous déplacer autour de votre domicile pendant le confinement :

Ouvrez le lien ci-dessous puis il suffit juste de saisir l'adresse de votre domicile. https://carte-sortie-confinement.fr/

Merci de nous faire part de vos commentaires et informations propres à la vie de Dommartin au 03 83 31 19 41 Si vous ne recevez pas encore ce bulletin par Email, vous pouvez nous communiquer votre@dresse à : infodomamance@orange.fr

Pour nous contacter en cas d'urgence : le maire : 03.83.31 15.52 1ère adjointe 06 89 74 14 7 2